

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 AVRIL 2026

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents : Aimée SAUMON – Claude ROUX - Valérie BARTH – Gilles BERTRAND - Pascal CARRIER – Pascale MATHIEU – Barbara FEIDT VALANCE – Geoffrey AFELT – Géraldine STRUB –Margareth JARELL- Jean-Sébastien DELECOLLE - Laurent JUSZCZAK – Marie-Laure ROBERT – Geoffrey GODIE

Date d'envoi de l'ordre du jour : 31 mars 2026

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 16 février 2026
3. Syndicats intercommunaux : désignations de délégués
4. Constitution des commissions communales
5. Constitution de servitude avec Strasbourg Electricité Réseaux
6. Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public routier par SFR FIBRE SAS
7. Divers

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1°- 2026 – 15 -Désignation du secrétaire de séance

Madame Aimée SAUMON est désigné secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

2°- 2026 – 16 -Approbation du PV du 16 février 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2026 est **ADOpte A L'UNANIMITE**.

3°- 2026 – 17 -Syndicats intercommunaux : désignations de délégués

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire les délégués de la commune au sein des comités directeurs des syndicats intercommunaux et des diverses instances et organismes.

VU les articles L.5211- 6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection des délégués de la commune au sein des comités directeurs des syndicats intercommunaux et des diverses instances et organismes comme suit :

SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs :

Marie-Reine FISCHER

Claude ROUX

A l'unanimité (15 VOIX)

Foyer de la Basse Bruche :

Membre titulaire à l'assemblée générale des associés : Marie-Reine FISCHER

Commission d'appel d'offres :

Titulaire : Claude ROUX

Suppléant : Marie-Reine FISCHER

Commission d'attribution des logements :

Titulaire : Marie-Reine FISCHER

Suppléant : Aimée SAUMON

A l'unanimité (15 VOIX)

Syndicat mixte du collège Louis Arbogast de Mutzig :

Titulaires : Marie-Reine FISCHER – Valérie BARTH

Suppléants : Marie-Laure ROBERT – Geoffrey AFELT

A l'unanimité (15 VOIX)

Syndicat mixte de Haslach :

Marie-Reine FISCHER – Gilles BERTRAND

A l'unanimité (15 VOIX)

Syndicat de la forêt des 7 communes :

Marie-Reine FISCHER – Gilles BERTRAND

A l'unanimité (15 VOIX)

Désignation d'un représentant auprès du SDEA : Marie-Reine FISCHER

Désignation d'un représentant auprès du PETR : Marie-Reine FISCHER

Désignation de 2 représentants auprès du SELECT'OM : Claude ROUX - Geoffrey GODIE

Désignation d'un correspondant défense : Geoffrey AFELT

Désignation d'un conseiller municipal incendie et secours : Claude ROUX

Désignation d'un délégué auprès du Souvenir Français : Claude ROUX

Désignation d'un délégué auprès du CNAS : Marie-Reine FISCHER

Désignation d'un délégué auprès de l'Etablissement Foncier d'Alsace : Marie-Reine FISCHER

4°- 2026 – 18 -Constitution des commissions communales

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu d'élire les membres des différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE A L'UNANIMITE** de la composition des commissions communales comme suit :

COMMISSION DES ADJUDICATIONS ET DES APPELS D'OFFRES (CAO) : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Marie-Reine FISCHER	Aimée SAUMON	Laurent JUSZCZAK
	Valérie BARTH	Géraldine STRUB
	Claude ROUX	Geoffrey GODIE

COMMISSION ANIMATIONS COMMUNALES : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE- PRÉSIDENTE	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Valérie BARTH	Gilles BERTRAND
		Claude ROUX
		Geoffrey AFELT
		Valentin BARTH
		Barbara FEIDT VALANCE
		Laetitia CHALL
		Marie-Laure ROBERT
		Jean-Sébastien DELECOLLE

COMMISSION BIBLIOTHEQUE : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE- PRÉSIDENTE	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Valérie BARTH	Géraldine STRUB
		Geoffrey AFELT
		Aimée SAUMON

COMMISSION DU CADRE DE VIE : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE- PRÉSIDENTE	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Aimée SAUMON	Gilles BERTRAND
		Valérie BARTH
		Claude ROUX
		Pascal CARRIER
		Pascale MATHIEU

COMMISSION COMMUNICATION : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE- PRÉSIDENTE	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Valérie BARTH	Aimée SAUMON
		Claude ROUX
		Marie-Laure ROBERT
		Jean-Sébastien DELECOLLE
		Pascale MATHIEU

COMMISSION ENVIRONNEMENT : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Gilles BERTRAND	Margareth JARRELL
		Géraldine STRUB
		Pascale MATHIEU

COMMISSION SÉCURITÉ-CIRCULATION : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE- PRÉSIDENT	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Claude ROUX	Gilles BERTRAND
		Aimée SAUMON
		Pascal CARRIER
		Valérie BARTH
		Geoffrey AFELT
		Géraldine STRUB

COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
Marie-Reine FISCHER	Claude ROUX	Gilles BERTRAND
		Geoffrey GODIE
		Géraldine STRUB
		Valentin BARTH
		Laetitia CHALL
		Laurent JUSZCZAK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : (15 VOIX)

PRÉSIDENTE DE DROIT	VICE-PRÉSIDENTE	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS
Marie-Reine FISCHER	Aimée SAUMON	Valérie BARTH	Jocelyne TABOGA
		Claude ROUX	François SAUMON
		Barbara FEIDT VALANCE	Josette DERIGNY
		Jean-Sébastien DELECOLLE	Florent WEBER
			Virgine WAELDIN

5°- 2026 – 19 -Constitution de servitude avec Strasbourg Electricité Réseaux

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de constituer une servitude au profit de Strasbourg Electricité Réseaux relative à l'installation d'un poste de transformation sur une parcelle appartenant à la Commune et cadastrée section 14 numéro 441/191.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU la nécessité de constituer une servitude au profit de Strasbourg Electricité Réseaux relative à l'installation d'une d'un poste de transformation sur une parcelle appartenant à la Commune et cadastrée section 14 numéro 441/191,

CONFORMEMENT à la convention sous seing privé du 4 mars 2026,

AUTORISE A L'UNANIMITE Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.

6°- 2026 – 20 -Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public routier par SFR FIBRE SAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de communications électroniques donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2026 :

49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain,

65,49 € par kilomètre et par artère en aérien,

32,74€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h15.